



Personne concernée par la demande	<p>Pré-demande à effectuer sur le site suivant : https://ants.gouv.fr, après création d'un compte ; se rendre dans la rubrique "réaliser une pré-demande de CN let/ou passeport" à imprimer</p>
	<p>1 photo d'identité de moins de 6 mois <i>aux normes réglementaires : tête nue (aucun accessoires) de face, sur fond clair, en couleur uniquement, front dégagé, sourcils visible, bouche fermée, expression neutre, lunettes ne masquant ni les yeux ni les sourcils, verres non teintés et sans reflets, cou dégagé (pas de capuche, ni foulard, ni col roulé)</i> <i>dimension visage min : 3,2 cm / max : 3,6 cm.</i></p>
	<p>Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans à nous restituer obligatoirement, sinon sera considérée comme une perte (original + photocopie).</p>
	<p>Soit vous possédez un passport électronique ou biométrique (édité après avril 2006) valide ou périmé depuis moins de 5 ans à nous restituer obligatoirement, sinon sera considéré comme une perte (original + photocopie).</p>
	<p>A défaut (de présenter l'un de ces 3 justificatifs d'identités cités ci-dessus) nous fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois. Si Mairie de naissance affiliée COMEDEC et si naissance à l'étranger : pas besoin de fournir un acte. Pour connaître les mairies affiliées COMEDEC : https://ants.gouv.fr/les-solutions/comedec/villes-adherentes-a-la-dematerialisation</p>
	<p>Un justificatif de domicile (original + photocopie) de moins d'un an (aux noms des 2 parents s'ils ne sont pas mariés pour les mineurs) - <i>facture d'électricité ou gaz ou eau, avis d'imposition (revenus ou taxe habitation), quittance de loyer délivrée par un organisme, téléphone, assurance habitation (-1 mois)</i> - la taxe foncière et les attestations ne sont pas valables</p>
Pour majeur hébergé	<p>Si vous êtes hébergé : un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (facture d'électricité ou gaz ou eau, avis d'imposition (revenus ou taxe d'habitation), quittance de loyer délivrée par un organisme, téléphone, internet) + une attestation sur l'honneur manuscrite établie par la personne qui vous héberge + copie de sa pièce d'identité (original + photocopie).</p>
Pour mineur en cas de séparation entre les parents	<p>En cas de séparation : fournir l'intégralité du jugement de divorce ou de séparation (original + photocopie). Pour les garde alternée : fournir les justificatifs de domicile des 2 parents en plus (original + photocopie). A défaut de jugement : une lettre manuscrite établie, datée et signée par les 2 parents, en nous indiquant le mode de garde de l'enfant.</p>
Pour mineur	<p>Pièces d'identités des 2 parents (original + photocopie). Présence OBLIGATOIRE du mineur.</p>
Perte ou Vol	<p>Déclaration de perte : faite en mairie au dépôt du dossier. Déclaration de vol : délivrée par le commissariat de police ou de gendarmerie. Si possible nous fournir la photocopie de la pièce d'identité ou du passeport perdu ou volé.</p>
Timbres fiscaux	<p>CNI uniquement en cas de perte ou vol : 25 € Passeport : 17 € (- 15ans) 42 € (de 15 à 18 ans) 86 € (+ de 18 ans) à acheter au bureau de tabac ou en ligne : https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixtimbres.jsp</p>
Pour majeur en cas de 2ème nom	<p>Nom d'épouse/ veuve ou d'usage : fournir un justificatif (acte de mariage de moins de 3 mois, acte de décès, décision de justice) ou une autorisation manuscrite de l'ex-conjoint et la copie de sa pièce d'identité.</p>
Nom d'usage pour mineur	<p>Nom d'usage : si vous souhaitez faire figurer un deuxième nom en nom d'usage par adjonction le nom de l'autre parent, fournir une autorisation écrite des 2 parents avec pièces d'identités.</p>